



Etat : novembre 2017

Examen suisse de maturité Précisions au sujet du matériel autorisé

1. Matériel pour écrire

La plume ou le stylo est le matériel autorisé pour écrire. Il est recommandé de biffer en cas de correction. L'utilisation du crayon à papier, du crayon de couleur et du stylo effaçable est interdite, sauf dans les éventuels dessins, cartes et schémas. Le matériel pour écrire n'est pas fourni pour l'ensemble des travaux écrits. Par contre, le papier est fourni au début de chaque épreuve.

2. Matériel et ouvrages autorisés selon les directives de l'examen

Le matériel et les ouvrages autorisés pour les épreuves écrites et orales sont décrits dans les Directives sous "Procédures d'examen" et précisés ci-dessous. La direction de l'examen ne dispose d'aucun matériel ou ouvrage. Des marque-pages (tels que des post-it vierges) peuvent être attachés au matériel ou aux ouvrages. Toutefois, aucun commentaire ou annotation n'est permis, y compris sur les marque-pages.

Pour les épreuves écrites :

Français. L'utilisation d'un seul dictionnaire des noms communs (portable comme le Petit Larousse ou le Petit Robert) est autorisée. Les dictionnaires comprenant uniquement des noms propres ne sont pas autorisés.

Langues secondes (allemand, italien, anglais, espagnol, russe). L'utilisation de dictionnaires monolingues ou bilingues n'est pas autorisée.

Langues anciennes (grec et latin). L'usage d'un dictionnaire est autorisé.

DF Mathématiques, DF physique, DF biologie, DF chimie, OS biologie-chimie, OS Physique et applications des mathématiques. L'usage des tables numériques, des recueils de formules (voir point 3) et de la calculatrice de poche (voir point 4) est autorisé. L'usage d'un matériel de géométrie (compas, équerre, règle, rapporteur) peut être demandé.

DF géographie, DF histoire. « L'Atlas mondial suisse », dans la dernière édition (de couleur blanche) ou avant-dernière édition (de couleur bleue) **doit obligatoirement être apporté**. La calculatrice de poche (voir point 3) est autorisée. L'usage du Code des Obligations et Code civil est interdit. Le ou la candidat-e bilingue choisit l'atlas dans la langue souhaitée (Fr, Al, It) et a droit à l'usage d'un dictionnaire bilingue non annoté.

OS économie et droit. La calculatrice de poche (voir point 3) est autorisée. Le code civil et le code des obligations sont autorisés. Il s'agit des textes officiels publiés par la Chancellerie fédérale.

DF arts visuels. Le papier est fourni. Le ou la candidat-e se munit du reste du matériel nécessaire (crayons, gomme et selon la technique choisie pour la couleur : crayons de couleur, pin-ciaux, aquarelle, gouache, craies grasses).

OS arts visuels. Pour l'épreuve pratique, le ou la candidat-e est informé-e du matériel à apporter entre le moment de l'inscription et celui de l'épreuve pratique.

DF et OS musique. Seul un piano est mis à disposition. Le ou la candidat-e apporte les autres instruments.

Pour les épreuves orales :

OS physique et applications des mathématiques, OC physique et OC applications des mathématiques. L'usage des tables numériques, des recueils de formules (voir point 3) et de la calculatrice de poche (voir point 4) est autorisé.

OC géographie. L'usage de l'« Atlas mondial suisse » n'est pas autorisé. L'examinateur ou l'examinatrice peut décider d'en mettre un à disposition comme document d'examen.

Travail de maturité. Le ou la candidat-e se présente avec son travail de maturité. Il ou elle peut se munir d'une feuille de notes recto-verso de dimension A5. Il n'est pas possible d'utiliser un projecteur pour la présentation.

3. Tables et recueils de formules autorisés

Le ou la candidat-e est autorisé-e à se présenter avec les tables et recueils de formules présentés ci-dessous à toutes les épreuves écrites et orales pour lesquelles leur usage est permis. Tout autre ouvrage ou document n'est pas autorisé à l'examen.

CRM, CRP, CRC, Formulaires et tables, Editions G d'Encre

CRM, CRP, CRC, *Formulari e tavole (trad. CMSI)*, Editions G d'Encre.

DMK/DPK/DCK, *Formeln, Tabellen, Begriffe*, Orell Füssli Verlag.

DMK/DPK, *Fundamentum Mathematik und Physik*, Orell Füssli Verlag.

DMK/DPK, *Formeln und Tafeln*, Orell Füssli Verlag.

Le ou la candidat-e a la permission de prendre qu'un seul ouvrage lors d'une épreuve. Le premier ouvrage (en français), est l'ouvrage recommandé pour les sessions d'examens romandes.

4. Calculatrices de poche autorisées

Le ou la candidat-e est autorisé-e à se présenter avec l'un des deux modèles présentés ci-dessous à toutes les épreuves écrites et orales pour lesquelles l'usage d'une calculatrice est permis. Toute autre calculatrice n'est pas autorisée à l'examen. La direction de l'examen ne distribue aucune calculatrice.

a) Casio FX-82 Solar / Solar II



Coût : environ CHF 25.00

b) Texas Instruments TI-30 eco RS



Coût : environ CHF 25.00